



## Dénomination école publique des Chavannes

\*\*\*\*\*

Construire une école, c'est abriter le lieu de transmission, d'émission du savoir.

Baptiser une école, c'est éclairer le lieu fondamental de la connaissance.

Dans une vie de Maire, il est très rare de dénommer une école, c'est un moment qui marque l'histoire de la collectivité et je mesure l'honneur qu'il m'est fait.

Je tiens tout d'abord à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce merveilleux projet, en particulier à notre enseignante, Madame PASQUIER, pour laquelle cette dénomination apportera un socle à l'établissement d'enseignement public de notre RPI.

Je ne doute pas un seul instant du rôle prépondérant que représente l'école dans le parcours d'un élève, il apprend ici à devenir l'adulte, à se former pour être l'acteur de demain.

Notre responsabilité est donc immense face à ces enjeux majeurs ; de concrétisation, d'épanouissement et de développement chez l'enfant. Durant tout son cursus scolaire et bien au-delà, le nom de l'établissement élémentaire fréquenté et dans lequel il aura appréhendé les bases de l'enseignement pédagogique restera la référence de son savoir.

En effet, baptiser un établissement public relève d'une grande responsabilité. S'agissant de notre école communale, nous devons agir avec délicatesse, mais surtout avec justesse.

Le nom sur lequel s'est porté notre choix, a été murement réfléchi, tout en restant fidèle à notre passé, par respect, par reconnaissance, à ceux qui ont œuvré à l'élaboration d'un tel projet de construction, avec à l'époque des moyens financiers très restreints.

C'est donc tout naturellement que le nom d'Etienne SAUNIER, maire en exercice de 1935 à 1965 et concepteur du projet Mairie-école est apparu comme une évidence.

Sous ce nom, nous associons bien entendu toute l'équipe municipale, qui solidaire et unie, a su s'investir pleinement sur cette magnifique réalisation inaugurée en septembre 1957.

Permettez-nous de retracer brièvement l'histoire de l'enseignement en général et celui propre à notre commune.

La légende populaire raconte que CHARLEMAGNE inventa l'école, mais c'est bien la loi François GUIZOT du 28 juin 1833 qui instaure un enseignement primaire public sur le territoire français et qui imposera à chaque commune de se doter d'une école. La Savoie devra attendre le rattachement de 1860 pour être soumise à cette obligation. Les lois Jules FERRY du 16 juin 1881 puis du 28 mars 1882 rendront l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous les enfants français ou étrangers vivant en France en y instaurant aussi le principe de laïcité.

Quelques dates significatives :

- A partir de 1886, le personnel enseignant devient laïc.
- 1889 : les instituteurs deviennent des fonctionnaires.
- 1905 : la séparation de l'église et de l'état est votée.
- 1912 : les ecclésiastiques sont exclus de l'enseignement public.
- 1919 : les cours professionnels sont gratuits et obligatoires pour les apprentis en entreprises.
- 1936 : la scolarité est rendue obligatoire jusqu'à la 14<sup>ème</sup> année.
- 1959 : l'âge de la scolarité obligatoire est porté à 16 ans.

Concernant notre village, une première mention d'école aux Chavannes est faite vers 1770, le fonctionnement y est temporaire comme sommaire, le traitement des enseignants est financé par la commune. L'enseignement dispensé consiste essentiellement à l'apprentissage de la lecture (le catéchisme) et à l'arithmétique. Une délibération adoptée le 23 octobre 1806 fait état de la nomination de M. DURIEUX Rémy comme instituteur (ecclésiastique) pour la période scolaire qui court du 25 novembre 1806 au 1<sup>er</sup> mars 1807, le traitement alloué est de 68 livres (francs ?), payable à la fin du cycle.

Le souci essentiel des autorités reste, et ce, jusque dans les années 1930, de séparer filles et garçons. Aussi, si l'école comporte une seule classe mixte, filles et garçons pénètrent par des portes différentes et ont leur préau respectif, c'était le cas pour l'école des Chavannes-du-Milieu.

D'ailleurs une délibération datant de novembre 1856 acte l'installation de deux enseignants sur le hameau des Chavannes-du-milieu ; Mr BOIS Antoine pour les élèves masculins et Mme BOIS Marie Pierre pour les élèves féminines.

Ce même acte archivé mentionne également la nomination de deux instituteurs sur l'école du hameau centrale, appelé aujourd'hui la Martinière d'en Bas; Mr GROS Jean-Baptiste en charge des garçons et Mlle CHAMBIOT Anne-Marie en charge des filles.

En 1872, 50 enfants fréquentaient les deux établissements scolaires communaux, 34 sur le hameau des Chavannes-du-milieu et 16 au lieu-dit le hameau central, fait marquant, le nombre des garçons était égal à celui des filles.

Au début du siècle dernier, notre village comptait encore deux écoles :

➤ Une première au lieu-dit les Chavannes-du-Milieu.

L'assemblée délibérante de 1861 évoque déjà le désir d'agencement ou au mieux, d'acquisition de la maison-école existante sur ce hameau.

Une première intention de construction est confiée à un architecte en 1884. Le véritable projet de conception ne sera arrêté qu'en 1901 sur les plans de l'architecte SIBILLIN pour un montant de 12 266 francs et 70 centimes. Cette bâtisse sera édifiée en 1902 en remplacement du bâtiment maison-école trop petit situé au centre du hameau.

Sur cette école, seront regroupés les enfants des Chavannes-de-Dessus et ceux des Chavannes-du-Milieu, ce groupe scolaire fermera ses portes en 1929 faute d'effectif suffisant, à cette date seulement deux enfants sont encore en âge d'être scolarisés, alors que vers 1897/1898, 28 élèves y étaient inscrits.

➤ La seconde école du village se situait au lieu-dit La Martinière d'en Bas, chef-lieu d'alors.

On dénombre 33 élèves scolarisés sur cette école en 1930 suite à la fermeture de celle des Chavannes du milieu, cette bâtisse abritait aussi la mairie du village. Ce bâtiment était vétuste et exigü, surtout non approprié à recevoir autant d'enfants.

En feuilletant les registres des délibérations des conseils municipaux successifs, une première intention relative à un projet de construction d'un bâtiment plus adapté à l'enseignement est citée en juillet 1855.

Il est précisé que le bâtiment devra se situer au plus près de l'église, l'étude est confiée à M. COCHE, l'estimation de l'esquisse s'élève à 7 539 francs 25 centimes. Ne pouvant faire face à cette dépense, le programme est abandonné. Finalement un agrandissement de la maison commune existante est proposé au conseil, l'étude de conception est diligentée par le Géomètre COCHE. L'acquisition d'un bâtiment en ruine au couchant est indispensable, ce sera chose faite en 1857 et l'agrandissement sera réalisé pour un montant de 1 776 francs.

Un énième schéma est mis à l'étude en mai 1929, les architectes FORAY et PLANCHE sont retenus en tant que maître d'œuvre, une première maquette est éditée, l'estimation financière des opérations s'élève à 220 000 francs. Ce programme sera également écarté.

On peut voir que les Conseils municipaux successifs ont émis à maintes reprises la volonté de construire, sans pour autant pouvoir résoudre la délicate question financière.

Il faudra donc attendre 1955 pour que la municipalité conduite par M. Etienne SAUNIER diligente une étude financière plus poussée, permettant d'appréhender les capacités d'investissement de la collectivité.

Le projet était véritablement engagé, l'acquisition foncière actée, le maître d'œuvre retenu.

Avec cette détermination affichée, la construction d'un nouveau bâtiment allait enfin pouvoir devenir réalité, un bâtiment plus rationnel et pouvant accueillir à la fois les fonctionnalités administratives de la collectivité, l'enseignement primaire et le logement de l'enseignant(e).

Afin de pourvoir au financement de ce projet architectural, l'ancienne école des Chavannes du Milieu, désaffectée depuis sa fermeture, fut vendue, il en fut de même un peu plus tard, pour la bâtisse de la Martinière.

Ce complexe Mairie-École sorti de terre en 1956, fut inauguré en 1957. A la rentrée scolaire, les enfants des Chavannes prenaient possession des nouveaux locaux mis à leur disposition.

Malgré les difficultés financières, le Conseil municipal d'alors a su placer l'enseignement comme prioritaire sur les investissements du village.

Cette même dynamique a été maintenue par les différentes équipes qui se sont succédées, avec pour exemple, la réfection totale du bâtiment dans les années 1990.

A ce jour, les élus municipaux en place, soucieux de l'impact prépondérant que représente le parcours éducatif de chaque élève, a acté des actions majeures à destination de notre éducation publique, avec, entre autres, le renouvellement de l'outil numérique propre à l'enseignement, ainsi que la rénovation énergétique du bâtiment qui apporte un confort apprécié.

Notre mission d'élus est aussi d'assurer un enseignement de qualité dans des locaux adaptés.

Une école ne peut fonctionner correctement que si elle se projette dans l'avenir. C'est ainsi qu'en équipe naissent les ébauches des intentions pédagogiques. L'exemple de la municipalité conduite par M. SAUNIER en est la pure illustration.

L'école républicaine, on le sait, a pour devoir de transmettre des connaissances, les sciences, la lecture, les mathématiques, la littérature, mais pas seulement, elle est aussi, pour ceux qui demain auront la charge de conduire notre pays, le lieu d'apprentissage des valeurs de notre démocratie.

L'école est le jardin de l'intelligence humaine.

Alors quoi de plus naturel que notre école publique, creuset de la citoyenneté dans notre commune, porte le nom de cet édile qui a tant œuvré avec son conseil, pour que les enfants de notre village d'hier et d'aujourd'hui, puissent accéder dans les meilleures conditions qui soient, à la connaissance, aux valeurs essentielles qui fondent la société.

En conclusion, et comme disait Jaurès, « c'est bien à l'école que l'on devient citoyen ».

